RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DTZ INVESTORS FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 315.044 euros
Siège social : 185-189 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
423 250 257 R.C.S Nanterre
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 27 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 27 août,
A quinze heures,

La société **DTZ INVESTORS (HOLDINGS) LIMITED**, société de droit anglais immatriculée sous le numéro 9173976, dont le siège social est situé 125 Old Broad Street, Londres, EC2N 1AR, Royaume Uni, représentée par Monsieur Simon Down,

Associé détenant les 7.684 actions ordinaires composant le capital (l'« **Associé Unique** ») de la Société,

En présence de Monsieur Jean Blondel, Président non associé de la Société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

L'Associé Unique rappelle :

- Qu'il a reçu une lettre de démission de Monsieur Christopher Cooper en tant qu'Administrateur de l'Associé Unique, datée du 26 août 2026, avec effet immédiat (la « **Démission** »).

- Qu'il préside le comité de direction de la Société, où il était représenté par Monsieur Christopher Cooper ;

- Que compte tenu de la Démission, il a été proposé de :

 - remplacer Monsieur Christopher Cooper par Monsieur Simon Down en tant que représentant de l'Associé Unique au sein du Comité de Direction de la Société, en notant que Monsieur Simon Down était déjà membre du Comité de Direction à titre personnel ;
 - de révoquer Monsieur Simon Down du Comité de Direction de la Société à titre personnel.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1. Remplacement de Monsieur Christopher Cooper par Monsieur Simon Down en tant que représentant de l'Associé Unique au sein du Comité de Direction de la Société ;
2. Révocation de Monsieur Simon Down du Comité de Direction de la Société à titre personnel ;
3. Mise à jour de la composition du Comité de Direction ;
4. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

(Remplacement de Monsieur Christopher Cooper par Monsieur Simon Down en tant que représentant de l'Associé Unique au sein du Comité de Direction de la Société)

L'Associé Unique prend la décision de remplacer Monsieur Christopher Cooper par Monsieur Simon Down en tant que représentant de l'Associé Unique au sein du Comité de Direction de la Société, à effet du 27/08/2026.

Cette décision a été adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

(Révocation de Simon Down de sa fonction de membre du Comité de Direction)

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'Article 27.1 des Statuts de la Société, l'Associé Unique prend la décision de révoquer Monsieur Simon Down de sa fonction de membre du Comité de Direction à titre personnel, à effet du 27/08/2026, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette décision a été adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

(Mise à jour de la composition du Comité de Direction)

L'Associé Unique constate qu'à compter du 27/08/2026, la composition du Comité de Direction est donc la suivante :

Président du Comité de Direction	DTZ Investors (Holdings) Limited, représentée par Monsieur Simon Down
Président de la Société – Membre du Comité de Direction	Monsieur Jean Blondel
Membre du Comité de Direction	Monsieur Miles Herz

Cette décision a été adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision a été adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et répertorié sur le Registre des décisions de l'Associé Unique.

[redacted]_____

Associé Unique
La société **DTZ INVESTORS (HOLDINGS) LIMITED**
représentée par M. Simon Down